

AVENANT N°3 A LA CONVENTION DU 1er SEPTEMBRE 2021

Entre les soussignés

LA VILLE DE BASTIA, représentée par son Maire, Monsieur Gilles SIMEONI en vertu d'une délégation accordée par délibération en date du 28 mars 2026 dont le siège est sis 1, avenue Pierre Giudicelli, 20 410 Bastia cedex,

Ci-après dénommée, LE PROPRIETAIRE, d'une part,

Et,

L'ASSOCIATION SCOLA CORSA DI BASTIA, Représentée par son Président, Pasquale CASTELLANI dont le siège est situé sis 11, rue César Campinchi à Bastia

Ci-après dénommée LE BENEFICIAIRE, d'autre part,

Dénommées ensemble « les parties ».

Préambule

Par délibération en date du 16 juillet 2021, la VILLE DE BASTIA a décidé de soutenir le projet de création d'une école immersive en langue corse porté par l'association SCOLA CORSA DI BASTIA, par la mise à disposition gratuite de locaux situés au sein du groupe scolaire Georges Charpak (école élémentaire), nouvellement renommé Léo MICHELI.

Dans ce cadre, une convention de mise à disposition à titre gratuit a été conclue entre la VILLE DE BASTIA et l'association SCOLA CORSA DI BASTIA le 1er septembre 2021.

Par délibération en date du 17 juillet 2025, des locaux supplémentaires ont été attribués à l'association et un avenant n°1 à ladite convention a été conclu afin de formaliser cette mise à disposition complémentaire.

Par ailleurs, afin de permettre une utilisation mutualisée de certains espaces, un avenant n°2 a été conclu afin de modifier l'article 1 relatif à la « Désignation des locaux » de la convention de mise à disposition.

Cet avenant n°2 avait notamment prévu la mutualisation d'un dortoir situé dans le bâtiment A du groupe scolaire avec les besoins du service de garderie municipale pendant la pause méridienne.

Les parties souhaitent désormais rétablir l'usage exclusif de ce dortoir au profit de l'association SCOLA CORSA DI BASTIA et autoriser ponctuellement l'utilisation par l'établissement scolaire Léo MICHELI des deux cours mises à disposition de SCOLA CORSA.

Le présent avenant n°3 a pour objet de modifier les dispositions relatives à la désignation des locaux mis à disposition, concernant notamment les conditions d'utilisation des deux cours de récréation mises à disposition de l'association SCOLA CORSA DI BASTIA.

Par les présentes, les parties ont convenu de modifier l'article 1 de la convention du 1^e Septembre 2021 comme suit :

ARTICLE 1 :

L'article 1 « Désignation des locaux » de la convention de mise à disposition est modifié comme suit :

« Article 1 : Désignation

- Le PROPRIETAIRE met à la disposition du BENEFICIAIRE au sein du groupe scolaire Léo MICHELI sis rue Henri Tomasi à Bastia :

- Dans le bâtiment A :

Une salle (ancien gymnase- ancienne bibliothèque). Il est précisé à titre informatif que son usage est celui de tisanerie -bureau de direction.

- Dans le bâtiment B :

Au rez-de-chaussée :

Une grande cour, un préau, des sanitaires, un cagibi sous escalier.

Au 1^{er} étage :

Cinq salles de classe dont quatre d'environ 50 m², un dortoir, des sanitaires, un couloir et une cour de récréation. Il est précisé à titre informatif que la petite salle de classe et le dortoir sont issus de la subdivision de l'ancien préau.

Au 2^{ème} étage :

Une salle de classe (Cf. plan)

S'agissant des cours, elles feront l'objet d'une mutualisation à titre occasionnel pour permettre à l'établissement scolaire Léo MICHELI d'organiser des événements tels que la fête de fin d'année. Cette mutualisation se fera en bonne entente entre les parties, dans le respect des usages fixés d'un commun accord.

- Le PROPRIETAIRE met à la disposition du BENEFICIAIRE à titre exclusif un espace d'environ 600 m² à détacher de la parcelle AC 370 située en face de l'école. »

Etant précisé que l'article 1.1 Capacité d'accueil – Sécurité est inchangé.

Fait à Bastia le en 2 exemplaires originaux.

Pour la Ville de Bastia,

Le Maire,

Gilles SIMEONI

Pour « Scola Corsa »

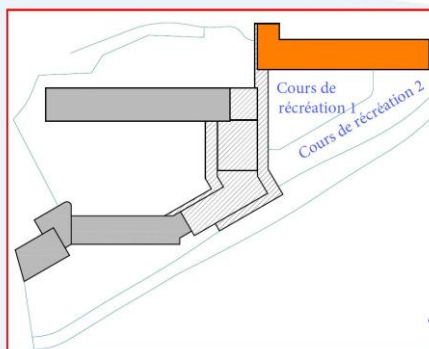
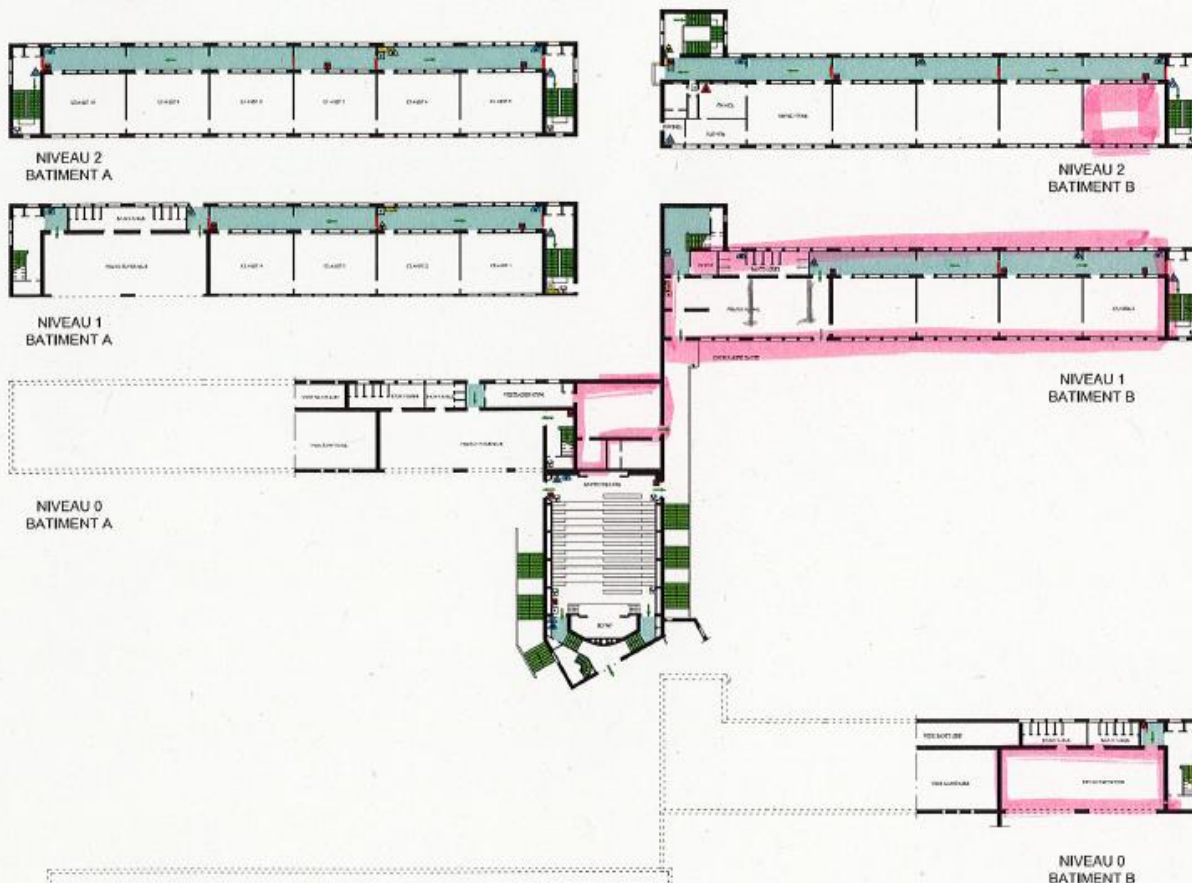
Le Président

Pasquale CASTELLANI

PLAN D'INTERVENTION

ECOLE GEORGES CHARPAK
BASTIA

33794
01/2014 MR





Merria di Bastia

Viale Pierre Guidicelli
20410 Bastia Cedex

—

+33(0)4 95 55 95 55

mairie@bastia.corsica

www.bastia.corsica